



COMITÉ SYNDICAL
Délibération n° 12

SEANCE DU 23 JANVIER 2023

L'an 2023, le 23 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 102
Membres présents : 60
Pouvoir : 1
Excusés : 23
Membres votants : 61

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS. EXERCICE 2023

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023, il est proposé au Comité Syndical de reconduire les subventions ou participations à divers organismes, à savoir :

- Energies Sans Frontières :	8 100.00 €
- Entente TEARA	3 000.00 €
- Amicale du Personnel du SDE :	75 000.00€
- ALECO7	20 000.00€

Il appartient au Comité syndical de se prononcer sur l'attribution des subventions ci-dessus. A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical se déclarent favorables à ces propositions.

Le Président
Patrick COUDENE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le